

Réunion du 21 mars 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACO-ORTHEZ

Nombre de conseillers en exercice : 96
Nombre de présents : 77
Nombre de votants : 86

L'an deux mille vingt-deux, le vingt et un mars à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM. Jean-Pierre CAZALÈRE, Gilles LÉVÊQUE, Alain PÉDEGERT, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Alice BENAVENTE, Corinne LAMARQUE, Lucien PRAT, Guy PÉMARTIN, José FLORES, Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Michel LAURIO, Benoît POURTAU-MONDOUTEY, Jean-Bernard PRAT, Mathias DUCAMIN, Maryse PAYBOU, Laurent CHERITI, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Gilles MARDELLE, Nadia BEAUSSART (suppléante de M. Hervé LAFITTE), Monique LARRADET, Frédéric GOUAILLARDOU, Loïc COUTRY, Patrick WARRYN, Jean-Simon LEBLANC, Laurent COUBLUCQ, Marie-Christine LUPIET, Nathalie DUPLEIX, Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Marlène LE DIEU DE VILLE, Bernard GOBERT, Pierre ZIEGLER, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Michel OLIVÉ, Jean NAULÉ, Stephan BONNAFOUX, Régis CASSAROUMÉ, Bertrand VERGEZ-PASCAL, Héléne BOURDEU, Christian LOMBART, Jacques CLAVÉ, Véronique ETCHART, Patrice LAURENT, Lindsey DEARY, Jean-Pierre FAYET, Gérard IRIART, Françoise RAMANANTSOA, Firmin LARA, Emmanuel HANON, Joëlle BAYLE-LASSERRE, Luis Miguel CONEJERO, Marie DE MORO, Marc DESPLAT, Jean-Louis GROUSSET, Jacques LABORDE, Jean-Jacques SENSEBÉ, Jérôme TOULOUSE, Alain LENGLET, Nicolas LAPUYADE, Daniel BIROU, Robert HAGET, Michel LABOURDETTE, Carole LARRIEU, Marc PEREZ, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Jérôme LAY, Francis GRINET, Laurence MOUSQUES (suppléante de M. Jean-Jacques LASCABES), Michel DUPUY, Christian MOLLES, Gérard DUCOS, Christian LÉCHIT, Dominique ERTAURAN, Philippe ARRIAU

formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS : Mmes et MM. Jean-Claude MIRASSOU, Jean-Pierre ESCOUTELOUP (pouvoir à Mme Fabienne COSTEDOAT-DIU), Jean-Marie BERGERET-TERCQ (pouvoir à Mme Alice BENAVENTE), Idelette DEMAISON, Daniel PÉDEPRAT, Amandine PAINSET (pouvoir à M. Francis GRINET), Hervé LAFITTE, Patrick GALOPIN, Françoise DANDIEU (pouvoir à M. Bertrand VERGEZ-PASCAL), Pierre MUCHADA, Corinne CARRIAT (pouvoir à M. Gérard IRIART), Anne-Lise GENNEVOIS, Jean-Pierre BOUNINE (pouvoir à M. Jean-Jacques SENSEBÉ), Anita BEUSTE, Pierrette DOMBLIDES (pouvoir à M. Luis-Miguel CONEJERO), Céline LEMBEZAT (pouvoir à M. Marc DESPLAT), Madeleine PICHAUREAU (pouvoir à M. Jean-Louis GROUSSET), Guy ROMAIN, Jean-Jacques LASCABES, Valérie CAMPAGNE-IBARCQ, Maïthé MIRASSOU.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mmes Bénédicte ALCETEGARAY, Nadia GRAMMONTIN.

RAPPORT N° 14 : AVENANT A LA CONVENTION-CADRE D'OBJECTIFS TRIENNALE
2021-2023 DU 16 AVRIL 2021 SIGNEE AVEC L'AUDAP

Rapporteur : Michel OLIVÉ

Par délibération du 22 mars 2021, la communauté de communes de Lacq-Orthez a renouvelé son adhésion à l'agence d'urbanisme Atlantique et Pyrénées (AUDAP).

Pour mémoire, l'AUDAP est un outil technique partenarial sous forme d'association loi 1901 dont les membres sont majoritairement des collectivités.

L'agence constitue, dans le cadre de son Contrat-Projet « 2020-2025 horizon 6 ans », et à travers son programme partenarial ainsi que la tenue de ses missions permanentes et prioritaires que lui confie l'article L.132-6 du Code de l'Urbanisme, un tiers lieu de confiance, qui met à disposition de ses membres une plateforme interdisciplinaire de ressources, d'études, de recherche, de conseils et d'assistance dans les domaines de la planification urbaine, de l'aménagement du territoire, de la programmation et du développement durable.

Le présent avenant a pour objet de préciser le cadre et les modalités des missions définies pour l'année 2022.

Pour rappel, la convention-cadre triennale précise les 4 axes de missions de l'AUDAP et les modalités de participation financière des membres de l'agence :

- Axe 1 - coopération, cohérence territoriale : faire ensemble, dialoguer.
- Axe 2 - cohésion, habitants, mode de vie : vivre ensemble.
- Axe 3 - adaptation, transition : rendre nos empreintes soutenables sur les territoires.
- Axe 4 - (re) génération, (re) dynamisation, innovation : co-construire le futur des territoires.

Le montant de la contribution financière globale se compose de :

- La cotisation d'adhésion annuelle de la CCLO fixée à 5 000 €,
- La contribution aux missions définies chaque année : nombre de jours x coût de la journée 490 €.

Après consultation de l'agence, la communauté de communes de Lacq-Orthez décide d'être assistée par l'AUDAP pour la réalisation du bilan de son deuxième Programme Local de l'Habitat (PLH) 2016-2022 puis pour l'élaboration de son troisième PLH 2023-2028.

En effet, l'actuel PLH arrivant à son terme fin 2022, la CCLO souhaite en établir son bilan dès à présent afin de prendre la mesure de l'avancée de sa politique locale de l'habitat mais aussi de ses limites ; ceci dans le but de déterminer les enjeux du territoire qu'il faudra traiter dans le futur PLH, volet habitat prospectif du projet de territoire et du futur PLU intercommunal dans le cas d'une prise de compétence en mai prochain.

Le PLH, document stratégique de programmation obligatoire pour la CCLO devra être construit en étroite cohérence avec les différentes politiques sectorielles : mobilités, économie, environnement, cadre de vie, politiques sociales, etc.

En outre, en raison de la compatibilité du futur PLUI avec le PLH, une méthodologie partiellement commune entre le travail sur le PLH et sur le PLUI sera proposée, notamment lors des étapes relatives à l'identification des enjeux clés puis la définition de la stratégie territorialisée de laquelle découleront les objectifs de production de logements.

Cette mission sur le PLH confiée à l'AUDAP sur les années 2022 puis 2023 vient en complément des 35 jours de travail actés dans la convention-cadre.

Aussi, au titre de l'année 2022, les missions retenues portent sur :

- L'axe 1 « Coopération, cohérence territoriale » :
 - o Accompagnement de la démarche PLUI : 18 jours
- L'axe 2 « Cohésion, habitants » :
 - o Bilan du deuxième PLH 2016-2022 : 55 jours
 - o Elaboration du troisième PLH 2023-2028 (diagnostic) : 26 jours
- L'axe 3 « Adaptation, transition » :
 - o Schéma piéton : 12 jours
 - o Mission de mutualisation augmentée Wiki Data Commerce : 3 jours
 - o Mission de mutualisation augmentée sur la vacance des logements : 2 jours

Le montant total du financement attendu de la CCLO pour l'année 2022 est de 61 840 € et décomposé comme suit :

- 5 000 € pour l'adhésion annuelle à l'AUDAP,
- 56 840 € pour la contribution aux missions réalisées (116 jours x 490 €/jour).

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'autoriser** son Président à signer l'avenant à la convention-cadre d'objectifs triennale annexé à la présente délibération,
- **d'imputer** les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



Patrice LAURENT

